

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon la directive européenne 2001 / 58 / CE

Produit : **AFFINOCOL**

Version n°01 du 26/01/200426/01/04

1 - Identification du produit et de la société

Désignation commerciale : **AFFINOCOL**

Société : **S. A. S. SOFRALAB**
STATION OENOTECHNIQUE DE CHAMPAGNE
MARTIN VIALATTE
79 AV. A.A. Thévenet - BP 1031 - 51319 MAGENTA

Tél . 03 26 51 56 45 - Fax 03 26 51 87 60

Numéro d'appel d'urgence : ORFILA 01 45 42 59 59

2 – Composition / Information sur les composants

Gélatine en solution.

Protéine d'origine animale issue du collagène hydrolysé en solution stabilisée par 0,4% de SO₂ .

3 - Identification des dangers

Aucun

4 - Premiers secours

Non applicable

5 - Mesure de lutte contre l'incendie

Utiliser les extincteurs à eau

6 - Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Aspirer ou rincer à l'eau.

Risque de glissade lorsque le produit est répandu sur le sol.

7 - Manipulation et stockage

Stockage : Stockage à l'abri de la chaleur

FICHE DE DONNEES DE SECURITE**Produit : AFFINOCOL**

Version n°01 du 26/01/200426/01/04

8 - Contrôle de l'exposition / Protection individuelle

Non applicable

9 - Propriétés physiques et chimiques

Aspect (couleur) : Liquide jaune

Masse volumique : 1032 à 1035 kg / m³**10 - Stabilité et réactivité**

Eviter le contact avec les oxydants forts et concentrés.

11 – Informations toxicologiques

Produit alimentaire non toxique.

12 - Informations écologiques

Biodégradable

13 – Considération relatives à l'élimination

Diriger le produit vers un centre de traitement des produits chimiques.

14 - Informations relatives au transport

RID/ADR

IMDG

IATA

15 - Informations réglementaires

Produit non classé

16 - Autres informations

« Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité, il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit. »